



JOURNAL MUNICIPAL

Mars 2021

À l'intérieur :

- Page 1 : Date de la séance du conseil et information municipale
Page 2-3: **Information municipale** et avis publics
Page 4-6 : Permis de rénovation, Rayon de partage et mot vert



Prendre note que la prochaine séance du Conseil municipal de Saint-Léon-le-Grand sera à huis clos, Mardi le 06 Avril, à l'hôtel de ville. Les séances peuvent être écoutés dès le lendemain à l'adresse suivante: <https://municipalite.saint-leon-le-grand.qc.ca/municipalite/conseil-municipal.html>.

Directives d'ouverture du bureau municipal

- 2 personnes maximum à l'intérieur
- Désinfection des mains et masque obligatoire

Nos heures d'ouverture sont :

Lundi : 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 14h00

Mardi : 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 14h00

Mercredi : 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 14h00

Jedi : 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Vendredi : Fermé



Paiement des taxes

Vous pouvez payer vos taxes, directement à la caisse, par accès D, par chèque à la poste ou en argent au bureau municipale. Pour les paiements par chèque postdaté, bien vouloir mettre le coupon se trouvant sur votre compte de taxes avec le paiement.
Merci

Information Municipale



En raison de la pandémie covid-19 le conseil municipal est dans l'obligation de tenir les séances à huis-clos selon une directive du gouvernement du Québec. Cette obligation semble faire en sorte que plusieurs d'entre vous manquent d'informations concernant les travaux effectués et en cours d'exécution.

Le 21 juin 2019 madame la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation annonçait une subvention de 850 222.00\$ pour financer différents projets dans notre municipalité. Cependant la ministre exige que la municipalité dépense un montant de 249 500.00\$ pour l'obtention de cet subvention et ces deux montants doivent être dépensés durant la période 2019 à 2023.

La municipalité a utilisé 58 277.00\$ pour asphalter une partie du rang de l'Église et un montant de 370 506.00\$ sera utilisé pour la réfection du centre des loisirs. Le résiduel, soit 421 439.00\$, sera utilisé pour la relocalisation de la bibliothèque dans la sacristie si nous recevons une subvention, une demande à cet effet a été déposée auprès du ministère de la Culture et des Communications.

Comme je vous le disais précédemment, pour obtenir ces argents la municipalité doit dépenser 249 500.00\$ et pour ce faire un emprunt de 193 000.00\$ a été effectué pour construire un ponceau dans le rang Barrette, une clôture pour sécuriser le parc Léonais le long de la rivière, pour aménager le bureau municipal et la différence pour combler notre participation financière des factures d'architecture, d'ingénierie ont été ou seront payées.

Comme vous pouvez le constater le pavage du rang de l'Église, la rénovation du centre des loisirs et possiblement la bibliothèque et ou d'autres projets seront réalisés à un cout nul pour les citoyens.

Les gens se questionnent également pour connaitre les couts des travaux du chemin Nord de la Rivière et du rang Lafrance. Le total des couts pour les deux projets a été de 1 090 987.00\$ et de ce montant le ministère des Transports du Québec a payé 980 989.00\$ et la municipalité a payé 110 000.00\$ et ce par un règlement d'emprunt payable sur 10 ans aux taux d'intérêts de 1,64% pour les cinq premières années.

J'espère que ses informations répondront à vos questions sinon je vous rappelle que vous pouvez me rejoindre par téléphone au 418-743-2914 poste 2 et il me fera plaisir de répondre à vos questions

Finalement, je vous ferai part, dans un prochain numéro, de la provenance des montants que nous recevrons pour balancer notre budget 2021.

Jean-Noël Barriault, directeur général et secrétaire trésorier.

AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

Aux personnes intéressées par des demandes de dérogation mineure

Avis public est par la présente, donné par le soussigné que deux demandes pour l'obtention d'une dérogation mineure aux dispositions du règlement de zonage a été adressée à l'inspecteur municipal de la municipalité, en conformité avec le règlement sur les dérogations mineures.

Le présent avis public a pour but d'informer toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande par écrit avant la séance du conseil qui aura lieu à huis clos le 8 avril 2021, à l'hôtel de ville au 8A place de l'église.

Toute objection et commentaire peuvent également être formulés auprès du directeur général Jean-Noël Barriault à la même adresse avant ladite séance

Nature et effet des dérogations mineures demandées.

Le propriétaire de lot 4452274, situé au 313 rue Gendron, demande une dérogation pour autoriser une marge latérale de 0.78m de l'agrandissement arrière du bâtiment principal plutôt que le 2m autorisé. L'implantation de l'escalier extérieur menant au deuxième étage en cour avant et latérale plutôt qu'en cour latérale seulement. L'implantation de l'escalier extérieur menant au 2^{ième} étage à 0.58m de la marge latérale plutôt que 1.2m. L'implantation de la remise a 1.11m de la ligne de lot arrière plutôt qu'à 2m.

Le propriétaire de lot 4452360, situé au 277 rue Plourde, demande une dérogation pour autoriser un empiètement de l'escalier et de la galerie avant de 1.43M de plus que l'empiètement existant, soit 1.5m plutôt que 6m autorisé.

DONNÉ À SAINT-LÉON-LE-GRAND, ce seizième jour d'avril deux mille vingt et un.

Jean-Noël Barriault, directeur général et secrétaire trésorier.



Si vous avez des questions à poser au conseil municipal, vous pouvez les envoyer par écrit par la poste au 8A place de l'Église, G0J 2W0, par courriel stleonlegrand@mrcmatapedia.qc.ca ou au bureau, aux heures d'ouverture suivantes :

Lundi : 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 14h00

Mardi : 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 14h00

Mercredi : 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 14h00

Jeudi : 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Vendredi : Fermé

ATTENTION!

Avec l'arrivée des températures froides, les camions de collecte ont rencontré des problèmes reliés à la conformité des bacs. Les points problématiques sont les suivants :



- **L'absence de couvercle** : Ce problème occasionne l'accumulation de glace et de neige dans le bac. Il y a donc une augmentation du poids de celui-ci ce qui augmente les risques de bris du bac lors de la manipulation (Roues cassées, bac échappé dans le camion). On transporte également de la neige et de la glace pour rien, ce qui augmente les coûts de traitement inutilement en plus nous fait perdre des subventions et de nuire à la qualité des matières recyclables lors qu'il s'agit du bac bleu.
- **Absence des roues sur le bac** : Ce problème augmente le risque d'échapper le bac dans le camion, car les roues servent de "stopper" lors du déversement.



PERMIS ET / OU CERTIFICAT D'AUTORISATION DE RÉNOVATION OU DE CONSTRUCTION

Avant d'investir du temps et de l'argent dans des travaux de rénovation ou de construction, il importe de consulter le service d'urbanisme de votre municipalité afin de vous informer sur la nécessité d'obtenir un certificat d'autorisation ou non pour réaliser vos travaux.

Le nouvel inspecteur pour notre municipalité est **Sébastien Gagné, 418-629-2053 poste 1126**
Vous devez prévoir un délai de 2 semaines avant de recevoir son retour d'appel, alors n'attendez pas avant de faire votre demande! Vous pourrez ensuite passer au bureau municipal pour récupérer et payer votre permis.

Que ce soit pour modifier un escalier, remplacer des revêtements de plancher, des armoires de cuisine ou les appareils sanitaires de la salle de bain ou encore remplacer votre revêtement extérieur et vos fenêtres, certaines normes réglementaires à respecter peuvent s'appliquer.

Certains types de travaux nécessitent le dépôt de documents qui sont nécessaires à l'obtention de votre certificat. Lors de votre demande, assurez-vous d'avoir en main tous les documents requis afin de réduire le délai d'obtention.

**SACHEZ QU'UN FORMULAIRE DE DEMANDE DE CERTIFICAT DE TRAVAUX
DE RÉNOVATION EST DISPONIBLE À VOTRE BUREAU MUNICIPAL.**



Le formulaire permet dans certains cas, de réduire le temps d'obtention du permis en plus d'indiquer clairement la méthode afin d'acheminer une demande complète à votre inspecteur en bâtiment et environnement.

Pour toutes informations supplémentaires, n'hésitez pas à contacter votre inspecteur en bâtiment et environnement, c'est avec plaisir qu'il répondra à vos questions.

Un message de votre municipalité

La thérapie par le rire

Il paraît que dès notre plus jeune âge, on rirait jusqu'à 300 fois par jour, sans raison, par pur plaisir. À l'âge adulte, ce serait moins de 20 fois par jour! Il semble bien que l'école, le travail et les conventions sociales nous incitent peu à peu à devenir plus sérieux et à perdre notre capacité de rire spontanément. Dommage, car il est désormais démontré que l'humour et le rire sont excellents pour la santé et constituent entre autres, un bon antidote contre le stress.

Le rire permet d'oxygéner l'organisme, de réduire les tensions musculaires, de masser les côtes en plus de faire travailler le diaphragme. Cela favorise entre autres l'élimination des résidus présents dans les poumons et augmente la capacité respiratoire. Il semble que le fait de rire - que ce soit drôle ou non - pourrait contribuer à soigner toutes sortes de problèmes.

- En générant des émotions positives puissantes, le rire et l'humour entraîneraient des effets analgésiques et un renforcement de l'immunité.
- Voir la vie avec une attitude humoristique permettrait de réduire le stress et donc d'améliorer indirectement la santé.
- Les individus ayant un plus grand sens de l'humour seraient mieux adaptés socialement et plus « séduisants », ce qui augmenterait leurs chances d'être en santé — ce n'est pas une blague !!! D'après les experts, l'auto-ironie nous permettrait de mieux accepter nos erreurs.

Bref, rire et développer son sens de l'humour, c'est bon pour la santé physique, mentale et émotive.



Un chien rencontre un crocodile.
Le crocodile dit au chien :
– *Salut, sac à puces !*
Le chien lui répond :
– *Salut, sac à main !*

Alors réapprenons à rire pour le plaisir !



**Rayon de Partage
en santé mentale**

67, rue Desbiens,
Amqui (Québec) G5J 3P5

418 629-5197

www.rayondepartage.com



Le Mot vert du mois – « Pandémie et bilan de nos matières résiduelles » - Avril 2021

Bonjour à toutes et tous,

Il y a maintenant un peu plus d'un an que la pandémie est commencée. Au printemps dernier, avec les fermetures des restaurants et commerces, nous avons vu une diminution importante des déchets dans le secteur commercial et une augmentation aussi marquée dans le milieu résidentiel. Une tendance qui s'est stabilisée au retour de l'été. Au final, à quoi ressemble le bilan de nos matières résiduelles dans La Matapédia et La Mitis en cette année 2020?

Au niveau des déchets, en prenant le milieu résidentiel et commercial seulement, nous avons généré 12 910 tonnes métriques (tm) de matières, une diminution de 217 tm, soit 1,7 %, comparativement à 2019. Cette diminution est dans le secteur commercial (- 297 tm) alors qu'il y a une augmentation dans le secteur résidentiel (+38 tm) et lors des collectes d'encombrants (+42 tm). Il n'est pas difficile de croire que plus de gens à la maison équivaut à plus de matières générées et plus de grand ménage!

Au niveau du bac brun, nous avons récupéré 1182 tm de matières organiques, soit une hausse de 10 % comparativement à 2019! Une belle augmentation peut-être attribuable à une meilleure participation à la collecte du bac brun et probablement aussi à plus de popote à la maison en 2020.

Finalement, on dénote une diminution de 5,2 % de nos matières recyclables pour atteindre 4495 tm. Cette diminution a principalement eu lieu dans les 2 premiers trimestres de 2020. C'est d'ailleurs à ce moment que nous avons remarqué une hausse de matières recyclables ou de contenants consignés dans les déchets en provenance du milieu résidentiel. Bien que majoritairement les gens utilisent leur bac bleu à la maison, on rappelle qu'il faut également l'utiliser au maximum en y déposant les emballages, contenants et imprimés en papier, carton, plastique ou métal. La majorité des épiceries et dépanneurs reprennent aussi les contenants consignés.

L'année 2021 s'annonce déjà mieux que 2020 et on se souhaite non pas un retour à la normale, mais à un monde meilleur où l'on prendra soin de notre environnement qui nous a prouvé encore une fois que la nature aura toujours le dernier mot sur nos vies!

Merci et à la prochaine!

Vincent Dufour, coordonnateur en gestion des matières résiduelles



Régie intermunicipale de traitement
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
MRC de La Matapédia et de La Mitis

Site web : www.ecoregie.ca

Courriel: matresi@matapedia.qc.ca

Tél. : 418 629-2053, poste 1138